MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)
C. C. P. 723-61 - MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. M2 58-72

3ème année — N° 20 — I7 Mai I955

INFORMATIONS

Zones I - II - III

DORYPHORE

Des pontes ont été observées en de très nombreuses situations; nous recommandons de traiter, lorsque les jeunes larves auront atteint la taille d'un grain de blé, avec :

- Arséniate de chaux
- Produits à base de roténone
- Produits à base de lindane
- Produits à base de toxaphène
- Produits à base de D.D.T.
- Produits à base de chlordane
- Produits à base de dieldrine

CAPNODE

On trouve actuellement les adultes qui pondront dans quelques jours. Répandre :

- 30 grs d'H.C.H (par arbre (5 à 8 ans). Augmenter la dose
- 5 grs de lindane (pour les arbres plus âgés.

Utiliser soit l'arrosage, soit à défaut le poudrage, en répandant l'insecticide sur le sol correspondant à la couronne (elle couvre la zone explorée par les racines). Poudrer ou pulvériser le collet et la base du tronc jusqu'à 20 cm.

Après le traitement, effectuer une façon culturale superficielle pour mélanger l'insecticide à la terre.

PSYLLE

Il convient de surveiller attentivement les plantations de poiriers sur lesquels on observe de nombreuses larves de ces insectes, qui sont justiciables des mêmes produits que les pucerons.

NOTE -
L'avis n° 2 de la Station d'Avertissements Viticoles est adressé à nos abonnés des zones II A, II B, III,à titre d'information.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux,
P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON

- -

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon,16 rue de la République,Montpellier. Le Gérant:R. BERTRAND. Autor.du 23/I/53.